



Domiciliation de ma fille de 14 ans qui ne veut plus vivre chez n

Par **mamalou**, le **02/09/2011** à **12:48**

Bonjour,

Ma fille de 14 ans ne veut plus vivre chez nous car mes parents lui ont monté la tête contre son père. Ils l'achète en lui offrant tout et n'importe quoi. J'ai vu une assistante social, contacté tous les services susceptibles de nous aider. Ils nous parle d'aller la récupérer mes parents ne s'opposent pas à ce qu'on vienne chez eux, ils sont trop malins pour ça. Ils attendent ce genre de situation pour provoquer un incident en nous provoquant car mon ami a un casier judiciaire. On nous a parlé de faire intervenir les gendarmes ce qui est assez violent et ma fille nous a prévenu que si on le faisait elle se suiciderait ou fuguerait. Quand au juge pour enfant, doit on risquer son placement en foyer? Et si il lui arrive quelque chose, comment vivre avec ça? Pour l'instant elle es chez mes parents qui la maintiennent dans ses délires mais elle est en sécurité. Nous savons qu'elle est en pleine adolescence et qu'elle est en opposition avec nous mais ça lui passera un jour. Nous savons que cela va être long et la rentrée approche. il faut que nous nous protégeons juridiquement parlant. Mes parents sont capables de se servir de ça pour nous faire des ennuis. Nous n'avons pas les moyens et encore moins l'envie de nous retrouver au milieu d'une procédure pour laquelle nous n'avons même plus l'énergie. Nous ne voulons pas non plus nous retrouver à payer une pension alimentaire à mes parents qui ont les moyens et qui nous la demanderait juste pour nous avilir. Nous aimons notre fille. C'est toute notre vie. Nous l'avons toujours gâté et nous nous sommes toujours privés pour qu'elle ne manque de rien. Mais s'ils n'avaient pas été mettre des horreurs dans la tête de mon bébé, elle serait toujours sous notre toit et heureuse. Il est hors de question qu'on baisse encore la tête en leur versant quoi que ce soit. Que devons nous faire? Je vous en supplie aidez nous. Nous sommes à bout.

Par **cocotte1003**, le **02/09/2011 à 13:15**

Bonjour, votre fille est mineur, elle doit obéir si vous désirez qu'elle vive à votre domicile, elle doit y vivre. Ca c'est la loi. Ce n'est que le début de la crise d'ado (désolé pour vous) si vous la laissez faire, elle en fera de plus en plus. Que votre fille veuille voir ses grand-parents c'est normal mais qu'ils la détournent de votre mode éducatif, ça c'est pas normal. Pourquoi ne pas la laisser voir ses grand-parents à votre domicile ? là vous pourrez surveiller. J'enverrai un courrier (LRAR) aux grand-parents pour leur signifier que la rentrée des classes arrivant, votre fille doit regagner votre domicile et qu'ils pourront venir la voir (par exemple le mercredi et le samedi après-midi) en respectant son emploi du temps. Ce n'est pas parce que votre conjoint à un casier judiciaire qu'il faut vous sentir faible, faites vous respecter en temps que parents par les uns et les autres, cordialement

Par **mamalou**, le **05/09/2011 à 09:40**

Bonjour, rnMerci pour votre réponse. Mes parents et surtout ma mère car mon père est son toutou qui se tais et obéit, manipulent ma fille en fait pour que je retourne sous leur giron. L'assistante sociale que j'ai vu pour ma fille m'a dit que ma mère exerce une maltraitance sur moi par tous les moyens. Jusqu'à maintenant, ma fille n'a jamais été privée de ses grands-parents et a toujours pu les voir autant qu'elle voulait. Maintenant, si ma fille rentre, je refuse qu'elle continue de les voir. C'est eux qui ont menacé de se servir du casier judiciaire de mon ami contre nous, eux qui ont raconté le pourquoi du comment de ce casier judiciaire à notre fille en pleine adolescence en déformant les faits. Comment voulez-vous garder des contacts avec des gens qui sont capables de tels actes pour manipuler leur fille? En tout cas merci pour votre réponse et je vais penser à votre solution de la lettre recommandée.

Par **cocotte1003**, le **05/09/2011 à 18:27**

Bonjour, votre fille est mineur et que cela plaise à vos parents ou pas c'est vous qui en avez l'autorité parentale et si vous décidez qu'elle doit rentrer, elle rentre. L'assistante sociale doit bien vous conseiller pour prendre les choses n mans, suivez ses conseils, cordialement